

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 17 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSELIN – Magalie AÏDI

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-34

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Étaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Classes transplantées Ecole Gambetta - année scolaire 2025/2026 - fixation de la part communale et celle des familles

Dans le cadre d'un projet de classes transplantées les 1^{er} et 2 juin 2026, 40 élèves des classes de CP de l'école Gambetta partiront à Indian's Vallée avec leurs enseignants.

Le coût total de ces classes transplantées est estimé à 3 793€, soit environ 95€ par enfant.

Il est proposé que la commune prenne en charge environ 75€/élève, soit 2 993€ (somme éventuellement à affiner en fonction du coût définitif) et fixe la participation des familles à 20€/élève (800 €).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant le projet de classes transplantées à Indian's Vallée en juin 2026 pour les élèves de l'école Gambetta,

Considérant le plan de financement établi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

-APPROUVE le projet de classes transplantées à Indian's Vallée en juin 2026 pour les 40 élèves de CP de l'école Gambetta ;

-CONFIRME sa prise en charge financière avec une participation communale restante à hauteur de 75 €/élève environ, soit 2 993 €, montant à affiner en fonction du coût définitif ;

-FIXE la contribution des familles à 20 €/élève ;

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable pour la bonne exécution de ce dossier.

Le Maire,
Yannick PAQUE

